



#### AG Financière du Samedi 03/12/22 à 10h00 à TOULOUGES au MAS RIERES

**CLUBS PRESENTS** : FC LE SOLER, FC BECE VALLEE DE L'AGLY, FC CERDAGNE, US BOMPAS, RF CANOHES TOULOUGES, SALEILLES OC, FC THUIR, FC CERET, AS BAGES, ASPTT PAYS CATALAN, CABESTANY OC, FC LAURENTIN, FC BANYULS DELS ASPRES, FC FOURQUES, PERPIGNAN AC, CANET RFC, FC VINCA LES AMIS DE CEDRIC BRUNIER, FC VILLELONGUE, FC ALBERES-ARGELES, FC BAHU-PEZILLA, FC LE BOULOU SJPC, AVENIR FOOTBALL CATALAN, FC BARCARES MEDITERRANEE, FC LATOUR BAS ELNE, FUTSAL BOURG-MADAME, FC TROUILLAS

**CLUBS REPRESENTES** : USEPMM, AS PEYRESTORTENCQUE, SP PERPIGNAN NORD, LES CHAMPIONS ST JACQUES, AJ DU BAS VERNET, FC ST CYPRIEN, RFR CONFLENT NEFIACH, INTERFUTSAL PAYS CATALAN

**CLUBS ABSENTS** : SO RIVESALTES, AS PRADES, ASC ST NAZAIRE, FC DE LA TET, FC POLLESTRES, AS VILLENEUVE DE LA RIVIERE, OL DU HAUT VALLESPIR, FC BANYULS SUR MER, FC PORT- VENDRES, OC PERPIGNAN, AS PERPIGNAN MEDITERRANEE, EMPIRE FUTSAL PERPIGNAN, RC PERPIGNAN SUD, CLAIRA SALANCA FC, PC PIA, ESPOIR FEMININ PERPIGNAN

**CLUBS EN NON ACTIVITE TOTALE** : GROUPEMENT COLLIOURE - PORT VENDRES, TORREILLES FUTSAL, AS PASSA FC, CATALUNYA FUTSAL CLUB ET MULTISPORTS

**Total des voix des clubs présents :** 330

**Total des voix des clubs représentés :** 69

**Total des voix des clubs absents :** 122

**Total des clubs en non activité totale** 4

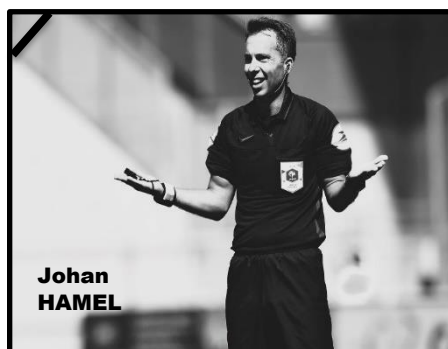
**Total des voix des clubs des P-O :** 525

**Non représentation à l'Assemblée Générale**

**Amende : 100,00€**

- Le Président du District de Football des P-O, M. Eric WATTELLIER, souhaite la bienvenue à tous les participants et informe que le quorum est atteint.

En premier lieu il demande à rendre hommage à la mémoire de son ami Johan HAMEL, arbitre professionnel de Ligue 1, qui devait être présent à notre assemblée générale



Il demande à excuser :

- **Monsieur Eric BORGHINI**
- Membre du Comité Exécutif de la FFF,
- Président de la Commission Fédérale des Arbitres,
- Président de la Ligue Méditerranée, qui devait également être présent à notre AG et dans le deuil de son ami Johan HAMEL.
  
- Le Conseil Départemental,
- La S.D.J.E.S. 66,
- Le Président du CDOS 66, représenté par Marc WATTELLIER (Vice-Président du CDOS 66)

### **Discours du Président**

Présidentes, Présidents, Représentants de clubs,

Cette 1ère moitié de saison est très encourageante et laisse entrevoir une 2<sup>e</sup> partie tout aussi passionnante.

De nombreux défis sportifs s'ouvrent à vous et vous avez répondu présents malgré les difficultés liées notamment à la crise du bénévolat.

Sportivement, la Coupe de France a permis de faire briller nos clubs (USEPMM et FC ALBERES-ARGELES) et nous sommes restés solidaires comme il y a 2 ans lors des péripéties autour du match CANET/OM.

A ce titre, je vous félicite car j'ai remarqué que les relations entre les clubs étaient de plus en plus apaisées malgré toujours quelques rivalités de bonne guerre.

Nos championnats jeunes et seniors offrent de la qualité.

Notre D1 INTERSPORT n'avait pas atteint un tel niveau sportif depuis de nombreuses années avec je ne pense pas moins de 4 équipes qui ont le niveau R3. Mais un seul montera cette saison et recevra de la part du District un bon d'achat de 1000€ à valoir chez notre partenaire naming Intersport.

Le foot féminin avance avec un championnat à 12 équipes mais surtout des clubs qui commencent à le développer dans les catégories de jeunes.

En Futsal, nous allons proposer 4 week-ends sur le mois de janvier pour nos U11.

Des plateaux exclusivement Futsal en U7 et U9 auront lieu d'ici la fin du mois notamment en ouverture du match de Coupe de France entre USEPMM FUTSAL et MONTPELLIER club de L2.

Nous proposons, depuis quelques semaines, via la commission du foot animation, le PEF arbitrage.

L'arbitrage du foot d'animation par des U13-U15 ou U 17 du club recevant.



Ce n'est pas une obligation et je sais que certains d'entre vous y sont réticents, mais cela fonctionne ailleurs, alors pourquoi pas chez nous ? Cela fait partie de l'éducation et de l'apprentissage d'un joueur de football lui permettant de se sensibiliser à la fonction et d'en comprendre l'utilité et la difficulté parfois. Je vous invite donc à le mettre en place lors des prochains week-ends.

Le PEF écologie a également été proposé avec l'Association Les Bouchons d'amours que vous avez été nombreux à plébisciter.

D'ailleurs, je félicite les clubs qui se lancent dans une démarche de labellisation, de PEF ou de Club Lieu de Vie tel que le préconise la FFF et invite ceux que cela intéresse à se rapprocher du District.

Côté arbitrage, le recrutement fait ces 2 dernières années porte ses fruits grâce à un travail remarquable tant en quantité qu'en qualité.

D'ailleurs, les récentes statistiques nationales produites par la FFF, nous place, District des PO, 1<sup>er</sup> District de France en terme de recrutement.

J'ai, par ailleurs, récemment intégré la Commission Fédérale de L'Arbitrage de la FFF dans la section recrutement et fidélisation afin de développer un plan national de recrutement à l'image de ce que nous avons fait ici et de ce que nous sommes en train de mettre en place au niveau de la Ligue d'Occitanie.

Cependant, j'ai souhaité, il y a quelques semaines, lancer une alerte via mon dernier courrier lié aux débordements dans la catégorie U13. Je rappelle, et ce quelque soit la catégorie que nous ne jouons pas la Coupe du Monde, elle se déroule en ce moment à la TV... J'en appelle donc à la raison et nous avons déjà prévenu certains clubs que des décisions fortes voire radicales seraient prises par le Comité Directeur du District si l'environnement du stade et des tribunes n'était pas apaisé, au-delà des décisions prises par la commission de discipline.

Le Comité Directeur, vous proposera une nouvelle formule en U13 pour la saison prochaine sur laquelle nous avons réfléchi et qui me paraît très intéressante pour pallier aux dérives constatées dans cette catégorie. Je vous la présenterai lors de l'AG d'été.

Je vous propose à présent de regarder le clip « TOUCHE PAS A MON FOOT » réalisé par le District de Haute Garonne de mon collègue et ami Marco Sentein.

Pour terminer et afin d'introduire Christophe puisque c'est un peu son AG. Je tiens à vous dire que la gestion financière du District est bonne. Nous avons, en toute transparence, réactivé la commission de contrôle des finances qui a consulté et posé toutes les questions qu'elle jugeait utile en amont de cette AG.

La rentrée de sponsors nous a permis de respecter nos promesses, avec une réduction de 10% des frais d'engagement cette saison, comme vous avez pu le constater. Si la dynamique se poursuit nous espérons pouvoir faire de même la saison prochaine. Mais je laisse à présent Christophe vous expliquer les tenants et les aboutissants de notre gestion.

Merci à toutes et tous pour ce que vous faites.

Nous sommes sur la bonne voie.

**PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE  
FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN OFFICIEL 66 20 BIS DU 06/01/23**

**Ouverture de l'AG Financière**

**1. Bilan financier de la saison 2021/2022 du Trésorier Général, Christophe SALMERON.**

**COMPTE DE RESULTAT PO**

District des Pyrénées-Orientales

Etats de synthèse au 30/06/2022

	du 01/07/21 au 30/06/22	du 01/07/20 au 30/06/21
<b>CHARGES</b>		
<b>60 ACHATS MARCHANDISES</b>	<b>-4 316,72</b>	<b>4 732,29</b>
Variation stock promotionnel	-26 867,11	
Electricité	3 350,18	2 262,39
Eau	494,72	211,17
Petit matériel	4 006,65	285,37
Fournitures de bureau	4 132,67	792,16
Règlements généraux	290,00	730,00
Convocations arbitres	140,00	
Médailles-Dotations joueurs dirigeants	10 136,17	451,20
<b>61 SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>20 391,03</b>	<b>16 227,25</b>
Abonnement l'Indépendant		399,00
Cotisation Membres Ligue	30,00	
Abonnements IPKOL Microsoft Office 365	4 931,91	1 258,56
Impression Licences Ligue	110,00	
Redevance de crédit-bail	11 852,52	10 005,78
Location Garage Gavalda	1 268,09	1 243,18
Entretien et réparations	1 803,56	2 974,43
Primes assurance multirisque	394,95	346,30
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>44 369,50</b>	<b>24 897,83</b>
Publicités Relations Publiques	5 357,02	
Quote-part Services Civiques 791000	1 894,23	1 592,00
Participation District Services civiques	106,12	100,06
Honoraires	5 720,05	6 526,44
Publications et faire-part	90,90	180,20
Dons et Libéralités	5 623,75	150,00
Déplacements et missions	832,54	474,18
Réceptions	1 376,81	741,64
Réception District	1 283,56	362,02
Réunions FFF Congrès ANPDF	2 847,80	528,72
Dotations membres commissions	1 639,60	
Frais AG District Dplcts LFO	3 473,90	1 008,61
Cotisation CDOS66	95,00	95,00
Cotisation ANPDF	130,00	130,00
Cotisation AE2F	50,00	
Affranchissement et frais postaux	857,21	1 825,65
Frais Sanitaires COVID19		421,36
Frais de téléphone	5 692,82	4 530,55
Nettoyage des locaux	5 820,54	5 115,81
Commissions et frais bancaires	1 130,45	1 058,82
Commission bancaire officiels	347,20	56,77
<b>63 IMPOTS ET TAXES</b>	<b>8 859,68</b>	<b>8 184,76</b>
Participation Formation Professionnelle	2 128,68	1 921,76
Taxe Foncière	3 652,00	3 338,00
Taxe Habitation	3 079,00	2 925,00
<b>64 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>211 780,16</b>	<b>146 036,30</b>

**PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE  
FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN OFFICIEL 66 20 BIS DU 06/01/23**

**COMPTE DE RESULTAT PO**

District des Pyrénées-Orientales

Etats de synthèse au 30/06/2022

	du 01/07/21 au 30/06/22	du 01/07/20 au 30/06/21
Appointements et Salaires	152 564,76	109 652,22
Charges Sociales URSSAF	35 026,22	22 154,40
Charges Sociales ASSEDIC	6 400,74	4 041,24
Retraite complémentaire	8 748,67	7 006,73
Complémentaire Santé	1 484,39	901,40
Médecine du travail	679,16	371,10
Congés payés	1 495,08	3 433,26
Treizième Mois	4 231,14	-1 524,05
Primes exceptionnelles	1 150,00	
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANT</b>	<b>39 556,01</b>	<b>10 361,40</b>
Créances sur exercices antérieurs		1 000,00
Dépenses arbitrage	-975,00	
Observateurs Arbitres	2 658,00	875,00
Parrainage Arbitres	1 500,00	140,00
Foot Scolaire (USEP)	1 921,29	
Suivi Sections Sportives	1 186,46	127,62
Matériel commissions	731,72	113,30
Frais CRSEN et Bazataqui	3 485,80	
Déplacements - Missions CTD	206,91	93,35
Déplacements Visites terrains	1 395,05	752,66
Dév. Pratiques Jeunes (6-18 Ans)	966,53	1 321,12
Dév. du Football Animation	7 562,33	1 829,95
Dév. de la Pratique Féminine	2 942,05	1 086,06
Dév. de la Pratique du Futsal Jeunes	574,09	
Journée des Dirigeants et Bénévoles	153,70	
CDA Contrôles et fonctionnement	3 896,64	548,35
Football Diversifié		28,28
Détections Ligue District	1 761,00	355,20
Football à l'Université	854,00	532,00
Format.Dirig.Bénév. et Permanents	2 728,26	1 558,51
Actions Nationales (voir 791000)	2 425,42	
Développement Futsal Séniors	3 581,76	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>320 639,66</b>	<b>210 439,83</b>
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>341,91</b>	<b>443,75</b>
Intérêts sur emprunt	341,91	443,75
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>341,91</b>	<b>443,75</b>
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 220,41</b>	<b>4 004,50</b>
Pénalités amendes PV	77,90	15,00
Perte sur exercices antérieurs	0,27	3 210,00
Subvention accordée	250,00	700,00
Charges sur exercice antérieur	892,24	79,50
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 220,41</b>	<b>4 004,50</b>
<b>68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>27 437,60</b>	<b>53 933,16</b>
Dotations amortissements des immobilisations	15 667,15	17 933,16
Dotations provisions pour risques	5 099,73	
DAP Règlementées IDR	6 670,72	36 000,00



**PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE  
FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN OFFICIEL 66 20 BIS DU 06/01/23**

**COMPTE DE RESULTAT PO**

District des Pyrénées-Orientales

Etats de synthèse au 30/06/2022

	du 01/07/21 au 30/06/22	du 01/07/20 au 30/06/21
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>349 639,58</b>	<b>268 821,24</b>
<b>PRODUITS</b>		
<b>70 VENTES DE PRODUITS</b>	<b>76 075,50</b>	<b>74 175,00</b>
Avis de démissions	23 794,00	13 711,00
Licences	36 277,00	43 804,00
Livre Arbitre	10,00	140,00
Participation tenue commissions	35,00	
Frais de Gestion Administrative	11 940,00	12 000,00
Participation rénovation siège	4 019,50	4 395,00
Cotisations membres District		125,00
<b>74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS</b>	<b>64 862,24</b>	<b>66 073,62</b>
Subvention Fédération Française de Football	28 914,24	29 269,40
Subvention Ligue	13 698,00	14 804,22
Subvention Conseil Général	9 250,00	8 000,00
Subvention ANS	13 000,00	14 000,00
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION</b>	<b>182 947,69</b>	<b>74 268,00</b>
Engagements Championnat Seniors	11 990,00	4 526,00
Engagements Championnat féminin	630,00	378,00
Engagements Coupe Roussillon	6 200,00	6 600,00
Engagements CRJeunes et Festifoot U13	4 900,00	5 370,00
Engagements Champ.U19 PO/Aude	400,00	
Engagements Championnat Jeunes	3 760,00	1 736,00
Engagements Coupe Roussillon Féminine	980,00	1 470,00
Engagements Foot animation	21 770,00	8 344,00
Engts Championnat Futsal	350,00	
Droit inscription au tournoi District	300,00	30,00
Partenariat District	24 346,69	300,00
Développement du Futsal	1 200,00	
Visites terrains clubs	840,00	
Dév. Pratiques Jeunes (6-18 Ans)	5 200,00	5 440,00
Dév. du Football Animation	8 000,00	6 673,20
Dév de la Pratique Féminin	2 000,00	1 600,00
Dév de la Pratique du Futsal	1 050,00	
Suivi des Sections Sportives	2 400,00	4 800,00
Dév. du Football Féminin	1 500,00	1 600,00
Formation des Arbitres	4 500,00	3 530,60
Football Diversifié	1 360,00	
Détections Ligue District	2 400,00	1 600,00
Football à l'école	2 850,00	6 400,00
Formation Dirig.Bénév. et Permanents	2 144,00	1 600,20
Amendes pour forfaits	18 385,00	425,00
Cartons et Discipline	51 392,00	11 445,00
Confirmation réserves	950,00	350,00
Droits d'appel	640,00	50,00
Evocations	460,00	
Demandes remises de peine	50,00	

**PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE  
FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN OFFICIEL 66 20 BIS DU 06/01/23**

**COMPTE DE RESULTAT PO**

District des Pyrénées-Orientales

Etats de synthèse au 30/06/2022

	du 01/07/21 au 30/06/22	du 01/07/20 au 30/06/21
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>323 885,43</b>	<b>214 516,62</b>
<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>41,13</b>	<b>63,53</b>
Revenus dépôts à terme	41,13	63,53
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>41,13</b>	<b>63,53</b>
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>7 112,87</b>	<b>9 385,00</b>
Quote-part subvention d'investissement	7 062,87	7 062,87
Produits sur exercices antérieurs	50,00	2 322,13
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>7 112,87</b>	<b>9 385,00</b>
<b>78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS</b>	<b>3 240,00</b>	<b>14 500,00</b>
Reprise sur Prov/ litiges	3 240,00	14 500,00
<b>79 TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>17 393,00</b>	<b>34 066,29</b>
Transfert de charges d'exploitation	15 486,34	32 776,29
Quote-part services civiques	1 586,66	1 230,00
Formation et citoyenneté SC	320,00	60,00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>351 672,43</b>	<b>272 531,44</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 245,77</b>	<b>4 076,79</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-300,78</b>	<b>-380,22</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>5 892,46</b>	<b>5 380,50</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 032,85</b>	<b>3 710,20</b>

**PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE  
FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN OFFICIEL 66 20 BIS DU 06/01/23**

**BILAN DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES-ORIENTALES**

District des Pyrénées-Orientales

Etats de synthèse au 30/06/2022

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
<b>ACTIF</b>				
<b>CLASSE 21 IMMOBILISATIONS</b>	<b>121 551,58</b>		<b>121 551,58</b>	<b>135 048,78</b>
Installation et aménagements terrains	71 222,54		71 222,54	71 222,54
Amortissement Installation et aménagements terrains	-41 046,07		-41 046,07	-38 619,48
Construction	129 049,45		129 049,45	129 049,45
Amortissement Construction	-75 044,13		-75 044,13	-71 817,90
Installation et Aménagements	211 791,07		211 791,07	211 791,07
Amortissement Installation et Aménagements	-185 576,49		-185 576,49	-179 116,62
Installations générales agencement	33 001,92		33 001,92	33 001,92
Amortissement Installations générales agencement	-30 430,36		-30 430,36	-29 393,40
Matériel de bureau - informatique et video	66 547,75		66 547,75	64 946,79
Amortissement Matériel	-57 984,10		-57 984,10	-56 015,59
<b>CLASSE 30 STOCKS</b>	<b>27 041,11</b>		<b>27 041,11</b>	<b>174,00</b>
Stock Fournitures Arbitres	4 042,98		4 042,98	174,00
Stock Objets promotionnels	22 998,13	22 998,13		
<b>CLASSE 40 - 45 DEBITEURS FOOTBA</b>	<b>10 062,02</b>		<b>10 062,02</b>	<b>21 766,48</b>
collectif frais arbitrage Débiteur				721,00
Allianz Complémentaire Santé	-184,65	-184,65		-194,25
Opération Particulière Etat	5 099,73	5 099,73		20 858,29
Fournisseurs Debiteurs	174,44		174,44	64,67
Clubs comptes debiteurs	4 832,50		4 832,50	176,77
Clients debiteurs	140,00		140,00	140,00
<b>CLASSE 46 DEBITEURS DIVERS</b>	<b>90 514,54</b>		<b>90 514,54</b>	<b>61 171,63</b>
Produits à recevoir	90 474,54		90 474,54	61 171,63
Debiteurs Divers	40,00		40,00	
<b>CLASSE 48 COMPTES DE REGULARI!</b>				
<b>CLASSE 50 VALEURS MOBILIERES D</b>	<b>102 847,93</b>		<b>102 847,93</b>	<b>116 616,28</b>
Compte CIC	36 000,00		36 000,00	
Dépot à vue Nanti	-69 978,80		-69 978,80	
Livret A Caution	33 812,84		33 812,84	10,00
Nouveau compte épargne	13,89		13,89	23 000,00
Compte épargne	70 000,00		70 000,00	58 965,00
Livret Caisse Epargne				1 641,28
Placement financier DAT	33 000,00	33 000,00		33 000,00
<b>CLASSE 51 ETABLISSEMENTS FINAN</b>	<b>10 676,48</b>		<b>10 676,48</b>	<b>11 043,84</b>
Cheques a encaisser	35,00		35,00	
Credit Agricole	10 218,87		10 218,87	9 749,00
Caisse d'Epargne				1 003,25
Banque arbitres	361,19		361,19	233,22
Caisse	61,42		61,42	58,37
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>362 693,66</b>		<b>362 693,66</b>	<b>345 821,01</b>



**PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE  
FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN OFFICIEL 66 20 BIS DU 06/01/23**

**BILAN DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES-ORIENTALES**

District des Pyrénées-Orientales

Etats de synthèse au 30/06/2022

	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
<b>PASSIF</b>		
<b>CLASSE 11 REPORTS EXERCICES ANTERIEUR</b>	<b>111 307,27</b>	<b>107 597,07</b>
Report à nouveau	111 307,27	107 597,07
<b>CLASSE 12 RESULTAT EXERCICE</b>	<b>2 032,85</b>	<b>3 710,20</b>
Resultat exercice	2 032,85	3 710,20
<b>CLASSE 13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>57 442,33</b>	<b>64 505,20</b>
Subvention Nouveau Siege	217 225,00	217 225,00
Subvention Investissement	-159 782,67	-152 719,80
<b>CLASSE 15 PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>44 530,45</b>	<b>36 000,00</b>
Provisions Indemnités départ à la retraite	39 430,72	36 000,00
Provisions pour Litiges	5 099,73	
<b>CLASSE 16 EMPRUNTS</b>	<b>16 286,59</b>	<b>22 199,92</b>
Emprunt Credit Agricole	16 286,59	22 199,92
<b>CLASSE 19 FONDS DEDIES</b>		
<b>CLASSE 40 - 45 CREDITEURS FOOTBALL</b>	<b>131 094,17</b>	<b>111 808,62</b>
Dettes provisionnees congés à payer	15 261,88	13 766,80
Dettes provisionnees pour 13eme Mois	1 037,12	-391,07
Autres Charges 13eme Mois	5 867,26	1 636,12
Organismes sociaux URSSAF	38 435,01	17 551,02
Organismes sociaux ASSEDIC	5 189,06	1 638,06
Organismes sociaux RETRAITE COMPLEMENTAIRE	1 844,33	1 535,79
Retenue à la source	542,29	535,63
Formation continue	778,71	
Fournisseurs créditeurs	8 640,15	2 969,14
Factures non parvenues	5 041,63	1 197,28
Clubs Crédeurs	4 735,04	30 937,04
Prestation Arbitre	-401,60	-569,60
Actions Commissions	7 849,04	6 471,86
Frais Arbitrage Crédeur	132,00	
Clients créditeurs	140,00	140,00
Cautionnements clubs créditeurs	31 270,00	31 100,00
Charges sociales sur congés à payer/13eme Mois	4 732,25	3 290,55
<b>CLASSE 46 CREDITEURS</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>362 693,66</b>	<b>345 821,01</b>

### **Règles et méthodes comptables**

(Règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologués par arrêté ministériel du 08/09/2014 relatif au plan comptable général)

#### **ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022 dont le total est de 362 693.66 Euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un bénéfice de + 2 032.85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/10/2022, conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes comptables homologué par arrêté ministériel du 08 Septembre 2014 relatif au plan comptable général. Les comptes annuels 2020-2021 ont été établis conformément aux dispositions des règlements émis par l'autorité des normes comptables (ANC) et compte tenu des spécificités et dérogations précisées par le règlement ANC n°2018-06 modifié qui succède au règlement CRC n°1999-01 depuis 2020.

Faits caractéristiques de l'exercice :

A compter des exercices ouverts le 1 janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif sont tenues d'établir des comptes annuels pour la première fois d'après le règlement de ANC2018-06 modifié qui succède au règlement CRC n°1999-01.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN OFFICIEL 66 20 BIS DU 06/01/23

### Bail emphytéotique

Un bail emphytéotique a été conclu le 11 juin 2004 avec la Mairie de Perpignan pour une durée de 99 années, moyennant une redevance annuelle de 1 €. Ce bail concerne le terrain situé route d'Elne qui a été évalué par les Services Fiscaux à la somme de 55 € le m<sup>2</sup>, soit un montant de 90 640 € pour 1 648 m<sup>2</sup>.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- constructions	30 ans
- agencements et aménagements des constructions	10 ans
- matériel et outillage	5 ans
- mobilier de bureau	5 ans

### Echéancier des dettes

	Solde 30/06/2022	Moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts	16 286.59	5 811.49	10 475.10	
Créditeurs clubs	4 735.04	4 735.04		
Caution Clubs	31 270.00			
Créditeurs divers	0	0		
Dettes Charges Sociales	72 366.91	0		
Dettes fournisseurs	8 640.15	0		
Charges à payer				
Dettes fiscales	542.29			
Sections sportives				
Total	133 840.98	10 546.53	10 475.10	

## PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN OFFICIEL 66 20 BIS DU 06/01/23

### Echéancier des créances

	Solde 30/06/2022	Moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans
Clients douteux				
Produits à recevoir	90 474.54	90 474.54		
Clients				
CCA	0	0		
Organismes sociaux	0	0		
Débiteurs clubs	4 832.50	4 832.50		
Débiteurs frais arbitrage				
Débiteurs divers				
<b>Total</b>	<b>95 305.04</b>	<b>95 305.04</b>		<b>0</b>

### Fonds associatifs :

	30/06/2021	Augmentation	Diminution	30/06/2022
Report à nouveau	107 597.07	+ 3 710.20		111 307.27
Résultat de l'exercice N-1	+ 3 710.20		+ 3 710.20	0
Résultat de l'exercice N			+ 2 032.85	+ 2 032.85

### Effectifs :

	30/06/2021	30/06/2022
Effectif moyen	5	5

### **Indemnités de départ à la retraite.**

Indemnité de fin de carrière due en cas de départ volontaire en retraite ou de mise à la retraite à partir de 60 ans ou de préretraite :

Ancienneté : > 10 ans Indemnité : 1 mois  
 Ancienneté : > 20 ans Indemnité : 2 mois  
 Ancienneté : > 25 ans Indemnité : 3 mois  
 Ancienneté : > 30 ans Indemnité : 4 mois

Base de calcul : Traitement brut du dernier mois (y compris la prime d'ancienneté et le 13<sup>e</sup> mois calculé en douzième).



**PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE  
FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN OFFICIEL 66 20 BIS DU 06/01/23**

Exercice clos le : 30/06/2022

**IMMOBILISATIONS**

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total 1		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total 2		
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains	71 223		-
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	129 049		-
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	211 791		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers	33 002	-	-
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	64 947	-	2 170
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
Avances et acomptes			
	Total 3	510 012	2 170
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	-		
Prêts et autres immobilisations financières			
	Total 4	-	-
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4)</b>		510 012	2 170

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et développemen				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
	Total 1			
	Total 2			
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains			71 223	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			129 049	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			211 791	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers		-	33 002	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		569	66 548	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			-	
Avances et acomptes				
	Total 3	569	511 613	-
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			-	
Prêts et autres immobilisations financières				
	Total 4	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4)</b>		569	511 613	-

**PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE  
FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN OFFICIEL 66 20 BIS DU 06/01/23**

Exercice clos le : 30/06/2022

**AMORTISSEMENTS**

<b>Cadre A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE</b>					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sortie/Reprise	Valeur en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement recherche développement	Total 1				
Autres immobilisations incorporelles	Total 2				
<b>Immobilisation corporelle</b>					
Terrains		38 619	2 427		41 046
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui		71 818	3 227		75 044
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		179 256	6 460		185 576
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers		29 394	1 037		30 431
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		56 015	1 949		57 964
Emballages récupérables et divers					
	Total 3	375 102		-	390 061
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>		<b>375 102</b>	<b>15 100</b>	<b>-</b>	<b>390 061</b>

<b>Cadre B</b>	<b>VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE</b>			<b>Cadre C</b>	<b>Prov. Amort. Derogatoires</b>
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissement linéaire	Amortissement dégressif	Amortissement exceptionnel	Dotations	Reprises
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais établissement, recherche développement	Toatl 1				
Autres immobilisations incorporelles	Total 2				
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	2 427				
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	3 227				
Installations générales, agenc. et aménag. Construct	6 460				
Installations techniques, matériel et outillage Industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 037				
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 949				
Emballages récupérables et divers					
	Total 3	15 100	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>		<b>15 100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<b>Cadre C</b>	<b>MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES</b>	montant net début exercice	Augmentations	Dotations exercices aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices		0			0
Primes de remboursement des obligations					

**PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE  
FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN OFFICIEL 66 20 BIS DU 06/01/23**

Exercice clos le : 30/06/2022

**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

	Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations exercice	Diminutions: reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger avant le 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger après le 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées	-		-	-
Total 1	-	-	-	-
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges		-		-
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marché à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations militaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges IDR	36 000	3 431	-	39 431
Total 2	36 000	3 431	-	39 431
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles	-		-	-
Sur titres mis en équivalence				
Sur titre de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	-	-	-	-
Autres provisions pour dépréciations				
Total 3	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>	<b>36 000</b>	<b>3 431</b>	<b>-</b>	<b>39 431</b>

<i>Dont dotations et reprises</i>	- d'exploitation	0
	- financières	
	- exceptionnelles	0

<b>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)</b>	
--	--

**PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE  
FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN OFFICIEL 66 20 BIS DU 06/01/23**

**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

<b>Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>30/06/2021</b>
Créances rattachés à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances 401 - 43 - 45 deb	77 742	59 983
Valeurs mobilières de placement	102 848	116 616
Disponibilités	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>180 590</b>	<b>176 599</b>

**CHARGES A PAYER**

Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

<b>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>30/06/2021</b>
Emprunts obligatoires convertibles		
Autres emprunts obligatoires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 287	22 200
Emprunts et dettes financières divers	31 270	31 100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 640	2 969
Dettes fiscales et sociales	72 909	39 563
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>129 106</b>	<b>95 832</b>



**PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE  
FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN OFFICIEL 66 20 BIS DU 06/01/23**

**FONDS DEDIES**

Situations	Montant des fonds affectés au projet  (2)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19) A	Utilisation en cours d'exercice (7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19) D=A-B
Subvention Beach Soccer		-	-	-	
Actions à réaliser					
FMI (3)					-
<b>TOTAL</b>					-

(1) A regrouper les cas échéant

(2) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant total des subventions affectées à

(3) Participation du District dans l'achat de tablettes (décision FMI sur 2014)

**CREDIT BAIL**

	Terrains	Construction	Installations matériel et outillage	Autres	Total
<i>Valeur d'origine</i>			36 986,40		
<i>Amortissements</i>					
- cumuls exercices antérieurs					-
- dotation de l'exercice					-
<i>sous-total</i>	0	-	-	-	-
<i>Redevances payées</i>					
- cumuls exercices antérieurs			10 005,78		10 005,78
- exercice			6 724,80		6 724,80
<i>sous-total</i>	0	-	16 730,58	-	16 730,58
<i>Redevances restant à payer</i>					
- à un an au plus			6 724,80		6 724,80
- à cinq ans au plus			13 449,60		13 449,60
- à plus de cinq ans					-
<i>sous-total</i>	0	-	20 174,40	-	20 174,40
<i>Valeur résiduelle</i>					
- à un an au plus					-
- à plus d'1 an et 5 ans au plus					-
- à plus de cinq ans					-
<i>sous-total</i>	0	-	-	-	-
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>			6 724,80		6 724,80

**PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE  
FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN OFFICIEL 66 20 BIS DU 06/01/23**

REPRISE SUR SUBVENTION 2021/2022

Comptes	Immobilisations	Valeur d'Origine	Amortiss 2021/2022
212000	Agencements et aménagements terrains	71 223,00	2 427,00
214000	Constructions	129 050,00	3 226,00
214500	Instal. Agencements et aménagements	179 636,00	6 738,00
TOTAL		379 909,00	12 391,00
131000	Subvention Nouveau Siège (217225*100) / 379909= 57%	217 225,00	
139000	Reprise sur subvention (14472*57%)		7 062,87

139000	Reprise subvention	7 062,87
777000	Reprise subvention	7062,87

# PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN OFFICIEL 66 20 BIS DU 06/01/23

- 1 question du FC LATOUR BAS ELNE concernant le budget du développement du Football Diversifié.
- Autre question du FC LATOUR BAS ELNE concernant le budget des féminines. Sur ces deux points le Trésorier Général répondra au club après recherche des documents comptables.
- 1 question du FC ALBERES-ARGELES : sur la fin du remboursement du crédit pour la rénovation du district (encore 3 ans)

## 2. Rapport du Commissaire aux Comptes, Mme Claire GRABIELLE du Cabinet KPMG



**KPMG SA**  
Bureau de Perpignan  
1098 avenue Eole  
Technosud 2  
CS 70014  
66026 Perpignan Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)4 68 66 43 70  
Télécopie : +33 (0)4 68 66 43 79  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

### Association District de Football des Pyrénées Orientales - Fédération Française de Football

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur  
les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022  
Association District de Football des Pyrénées Orientales - Fédération Française de Football  
Vertefeuille Sud - RN 114 - Route d'Elne  
66000 PERPIGNAN

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directeur et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-0000101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Egho  
2 Avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.   
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417

# PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN OFFICIEL 66 20 BIS DU 06/01/23



**KPMG SA**  
Bureau de Perpignan  
1098 avenue Eole  
Tecnosud 2  
CS 70014  
66026 Perpignan Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)4 68 66 43 70  
Télécopie : +33 (0)4 68 66 43 79  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Association District de Football des Pyrénées Orientales - Fédération Française de Football

Siège social : Vertefeuille Sud - RN 114 - Route d'Elne  
66000 PERPIGNAN

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Perpignan, le 17 novembre 2022

Claire Grabielle  
*Commissaire aux comptes*

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directeur et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.,  
Tour Egho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €. Code APE 69202.  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417





KPMG SA 1098 Avenue Eole  
Tecnosud II Immeuble Le  
Pyrénéen  
66000 Perpignan

## **ASSOCIATION DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES**

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2022

ASSOCIATION DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES

Route d'Elne - RN 114 Vertefeuille Sud 66000 PERPIGNAN

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets indépendants  
adhérents de KPMG International Limited,  
une société de droit anglais ("private  
company limited by guarantee").

SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE

# PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN OFFICIEL 66 20 BIS DU 06/01/23



KPMG SA 1098 Avenue Ecole  
Tecnosud II Immeuble Le  
Pyrénéen  
66000 Perpignan

## ASSOCIATION DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES

Route d'Elne - RN 114 Vertefeuille Sud 66000 PERPIGNAN

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022

À l'assemblée générale de l'association DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets indépendants  
adhérents de KPMG International Limited,  
une société de droit anglais ("private  
company limited by guarantee").

SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social - Tour EGHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE



ASSOCIATION DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES  
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
30 juin 2022

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

# PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN OFFICIEL 66 20 BIS DU 06/01/23



ASSOCIATION DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES  
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
30 juin 2022

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Perpignan, le 17 novembre 2022

KPMG SA

Claire GRABIELLE

Commissaire aux comptes



**► Demande d'approbation du bilan financier de la saison 2021/2022  
par l'AG :**

 **Bilan financier 2021/2022 approuvé à la majorité à 93,6 %  
des voix exprimées**  
Pour : 93,6 %  
Contre : 0  
Absentions : 6,4 %

**• FERMETURE DE L'AG FINANCIERE.**

**OUVERTURE DE L'AG ORDINAIRE**

- Demande d'approbation du PV de l'AG du 24/06/22 à VINCA (OFFICIEL 66 N°2 BIS publié le 19/08/22 dans la saison 2022/2023).

 **Approuvé à l'unanimité**

**• Allocution pour M. Jean ROMANS de Marc WATTELLIER Vice-Président du  
CDOS 66 :**

Mesdames, Messieurs,

Je tenais d'abord à excuser l'absence de M. Jean ROMANS, Président du CDOS, retenu par d'autres obligations et surtout, remercier le District de Football pour les invitations assidues faites au CDOS et que nous sommes fières d'honorer.

Beaucoup de Comités Départementaux comme le vôtre retrouvent la grande majorité de leurs licenciés, à noter une baisse sensible des bénévoles dans beaucoup d'entre eux.

Je tiens à rappeler la possibilité offerte aux clubs de participer aux formations organisées par le CDOS, qui en majorité sont gratuites. Elles portent sur « la recherche de subventions » ; les « les sources de financement » ; la formation des jeunes bénévoles » ; « le rôle du Président » ; le rôle du Trésorier » ; le « Sport Santé » ; « l'informatique et la communication ».

Vous avez aussi le loisir de valoriser vos bénévoles les plus méritants en les inscrivant :

- Aux Prix Départementaux du FAIR-PLAY,
- Aux Trophées du Jeune Bénévole.

Pour finir, je vous encourage également à vous rapprocher de vos municipalités respectives pour engager des travaux de création ou réhabilitation des infrastructures sportive et bénéficier des aides financières de la LFA au travers des dossiers FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur), que le District vous aidera à monter.

Merci de votre attention.

## PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN OFFICIEL 66 20 BIS DU 06/01/23

- Pour la Ligue d'Occitanie, allocutions de Mme Leatitia CHALEIL et Mme Sandrine CANCEL, membres du Comité Directeur de la LFO.
- Questions diverses.
  - PERPIGNAN AC : sur le coût de formation des Arbitres (Réponse du Président : c'est l'IR2F qui encaisse tous les frais de formation et elle ne reverse rien au District).
  - Frais de visite de terrains (Le Président et le Trésorier ont répondu que la ligue ne règle que par indemnités kilométriques (c'est-à-dire déplacement à quelques euros et en contrepartie seul le contrôle des éclairage effectués par nos membres de la CDTIS était entièrement reversés aux contrôleurs).
  - FC LATOUR BAS ELNE sur l'abonnement des clubs à l'Indépendant (le Président répond que cette action ne pourra pas se concrétiser du fait que l'Indépendant demande la somme de 3000€ et des articles réalisés par nos soins avec photos pour cette opération. Compte tenu de ses nouvelles conditions, le Président a refusé l'offre. Il informe par contre que les clubs peuvent envoyer des articles à passer sur notre site et nos réseaux sociaux pour médiatiser leurs actions et mettre à l'honneur leurs licencié.e.s.).
  - FC ALBERES-ARGELES qui demande aux représentés de la LFO de proposer la modification de l'Article – 160 Alinéa c) des RG réformé par la FFF le 18/06/22.
  - Sur les frais de mutation.
- Clôture de l'assemblée ordinaire par le Président du District de Football des P-O.

l'AG s'est terminée par un apéritif dinatoire amical et convivial.

Le Président  
Eric WATTELLIER

Le Secrétaire Général  
Vincent GRISORIO

- **Diaporama des photos de l'AG disponible sur le site Internet du District.**

